

Palais Granvelle – Musée du Temps - Lancement de l'opération (1^{ère} tranche) - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 9 novembre 1993, le Conseil Municipal approuvait l'avant-projet détaillé concernant l'aménagement du Musée du Temps dans le Palais Granvelle.

Il convient de rappeler que la Ville de Besançon a décidé de s'appuyer sur la richesse de ses collections et la beauté du Palais Granvelle pour y créer le Musée du Temps, qui témoignera de la vivacité scientifique dans le secteur Temps/Fréquence et des recherches menées en la matière tout en valorisant l'héritage horloger.

Ce projet, affirmé depuis longtemps comme une priorité, est un grand choix de la politique culturelle de la Ville de Besançon et cela pour trois raisons :

a) il permet un véritable travail sur le patrimoine :

- architectural, avec la remise en état d'un des plus beaux bâtiments de la Ville, servi par une architecture d'une rare élégance : le Palais Granvelle,

- industriel et économique de la Ville, car il traitera d'un élément essentiel de l'activité économique de la Ville : l'activité horlogère,

- intellectuel, car il fera une place importante à l'histoire de Besançon et aux figures marquantes de la Ville et de la Région : Proudhon, Fourier, ...

b) s'appuyant sur un domaine proche des Bisontins : l'horlogerie, il s'adressera à tous les publics (jeunes, chercheurs, grand public, associations, ...) et témoignera d'une culture populaire singulière à Besançon et à la Franche-Comté ; les habitants pourront ainsi se réapproprier leur mémoire collective,

c) il sera un pivot de l'activité touristique de la Ville, du Département et de la Région et, de ce fait, participera à son développement et valorisera l'image de toutes les collectivités concernées.

Le Musée du Temps traitera de deux domaines très étroitement liés : l'histoire de la Ville et celle de l'horlogerie. Fondé sur une démarche intellectuelle forte, son propos sera illustré dans les salles permanentes à l'aide des collections (objets, iconographie) du Musée et d'outils pédagogiques utilisant des technologies nouvelles qui permettront d'expliquer de façon simple des notions abstraites ou la façon de fonctionner de certains appareils.

Le Musée sera organisé de la manière suivante :

* sous-sol : locaux techniques

* rez-de-chaussée : service d'accueil, boutique, cafétéria, puis des salles consacrées à l'histoire de la Ville

* premier étage : histoire de la Mesure du Temps (la clepsydre, l'horlogerie mécanique, la miniaturisation, la chaîne, ...)

* deuxième étage : passage de l'horlogerie mécanique à l'horlogerie électrique puis électronique, le quartz. La salle d'exposition temporaire sera située à ce niveau

* troisième étage : les problèmes contemporains (temps du cosmos, le big bang, ...), les recherches scientifiques. Les bureaux et les locaux administratifs seront installés à ce niveau.

Le contenu muséographique de ce projet a été élaboré par le conservateur chargé de ce dossier, aidé en cela par des universitaires, des ingénieurs, des musiciens, l'association pour le développement du Musée du Temps, des industriels, l'association des amateurs d'horlogerie ancienne, d'anciens horlogers, ...

* * * * *

La Ville de Besançon assure la maîtrise d'ouvrage, alors que la maîtrise d'œuvre est confiée à M. MORTAMET, Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH), pour ce qui est des travaux de bâtiment proprement dits, et à M. DELIS pour les travaux muséographiques.

L'aménagement du Musée prévoit :

- la restauration de tous les éléments d'architecture, le renforcement des planchers, l'installation du chauffage, le contrôle de l'hygrométrie-ventilation, la rénovation de l'électricité, ainsi que la création d'un ascenseur monte-charge, d'escaliers, de sanitaires, d'ateliers et de réserves visitables, et enfin, l'extension des locaux nécessaires au bon fonctionnement d'un musée moderne,

- la mise en conformité de l'édifice avec la sécurité et les dispositions permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite,

- les travaux propres à la muséographie, mobilier muséologique, télésurveillance vol effraction, audiovisuel, téléphone, informatique, ...

L'estimation totale de l'opération est de 69 000 KF TTC (valeur mars 1992).

Une première tranche fonctionnelle de travaux est proposée dans le corps de bâtiment bordant la Grande Rue.

Elle permettra la consolidation, la restauration et l'aménagement des locaux sur l'ensemble des niveaux, du sous-sol au grand comble.

1) Celle-ci se décompose comme suit :

- travaux de bâtiment	24 000 KF TTC
- travaux muséographiques	17 920 KF TTC
Total	41 920 KF TTC (soit 35 346 KF HT)

représentant 61 % de l'opération globale.

2) Le planning

Cette première tranche serait réalisée sur 4 années.

3) Etat prévisionnel des participations des différents partenaires

Ces participations sont basées sur les montants de travaux estimés hors taxes, la Ville s'engageant à avancer la TVA.

*** La part de l'Etat**

Le courrier du Ministère de la Culture en date du 8 novembre 1993, fait état du financement ci-après :

- 11 000 KF pour les travaux bâtiment répartis sur 5 exercices budgétaires (correspondant au tiers du montant hors taxes des travaux),
- 10 000 KF pour les travaux muséographiques (40 % du montant hors taxes des travaux).

*** La part de la Région**

Le Contrat de Plan 1994 – 1998 engage la Région sur un montant de 6 000 KF pour la partie muséographique.

4) Plan de financement prévisionnel de la première tranche

Première tranche	Travaux de bâtiment	Muséographie	Total
Montant des travaux	20 236 KF HT 24 000 KF TTC	15 110 KF HT 17 920 KF TTC	35 346 KF HT 41 920 KF TTC
Etat	61 % de 11 MF = 6 700 KF	6 500 KF (contrat de plan Etat/Région)	13 200 KF
Région	Subvention à solliciter	6 000 KF (contrat de plan Etat/Région)	6 000 KF
Département	Subvention à solliciter		
Part Ville			
	HT 13 536 KF	2 610 KF	16 146 KF
	TVA 3 764 KF	2 810 KF	6 574 KF
	TTC 17 300 KF	5 420 KF	22 720 KF

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser M. le Maire à :

- approuver la première tranche de travaux et à lancer l'opération dès l'attribution des subventions,
- poursuivre les études afin de constituer le dossier de consultation des entreprises (DCE),
- solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région, du Département, et de tout autre organisme ayant la vocation de participer à la restauration de ce patrimoine exceptionnel et à l'aménagement du Musée du Temps, la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budgets de l'exercice courant et suivants, chapitre 903.61/232 – 86021 (33000),
- inscrire en recettes, au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des participations au chapitre 903.61/ 1051 – 1052 – 1053 et 1059 - 86021 (33000), dès réception des notifications,
- réaffecter, en dépenses, les sommes obtenues au chapitre 903.61/232.86021 (33000),

- lancer le (ou les) appel(s) d'offres, et à signer le(s) marché(s), le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, à lire le projet d'aménagement du Musée du Temps qui nous est soumis ce soir, je m'interroge. Ce Musée s'inscrit-il dans le temps ou dans l'éternité ? En effet, ce projet que vous aviez présenté comme le projet phare de votre troisième mandat demeure, six ans après, au stade des travaux de bâtiment. Alors que la muséographie stagne au niveau des études, ne peut-on craindre, d'une part un surcoût entre les études de 1992 et celles qui vont être réalisées, d'autre part vu le retard, l'impossibilité d'inscrire les travaux dans le contrat de plan Etat – Région 1994 – 1998.

Somme toute, Monsieur le Maire, j'ai le sentiment que vous présentez cette délibération pour maintenir l'attention sur le sujet. En réalité, je me demande si le Musée du Temps n'a pas vécu ce que vivent les roses, l'espace d'un matin, puisque dans votre nouveau programme municipal, il semble nettement devancé par le projet Citadelle plus populaire, certes, mais tout aussi nébuleux.

M. NACHIN : J'ai simplement une petite question : l'estimation totale de l'opération est de 69 MF valeurs mars 1992. Nous sommes en janvier 1995, est-ce qu'il n'aurait pas été possible de faire une estimation plus précise ?

M. LE MAIRE : On aurait pu le faire, c'est vrai mais il n'y a pas une très grosse augmentation.

Mme FOLSCHWEILLER : Monsieur le Maire, j'ai dit tout à l'heure à propos des orientations budgétaires que je reviendrais un petit peu sur ce dossier.

En novembre 1992 quand vous nous aviez proposé ce projet, nous avons eu un long débat et c'est vrai que j'avais voté pour ce projet. Je rappelle que la Droite n'avait pas pris part au vote une fois de plus (rires) sur les grands sujets, ce n'est pas la première fois ! (protestations). C'est une simple remarque. J'avais à l'époque posé plusieurs questions, notamment sur les financements extérieurs, sur le coût de fonctionnement et vous nous aviez dit à deux reprises à ce moment-là, que le projet reviendrait devant le Conseil Municipal quand nous aurions des réponses précises quant aux participations financières des collectivités autres que la Ville. Là c'est vrai qu'on a la participation de l'Etat qui peut paraître importante sur les travaux muséographiques mais sur le reste on ne voit d'ailleurs pas très bien ce que cela représente comme pourcentage parce que c'est 11 MF pour les travaux bâtiment répartis sur 5 exercices budgétaires. De la Région, il n'y a pas grand chose et du Département, c'est une subvention à solliciter donc on ne sait pas du tout ce qui va rester à la charge de la Ville. Nous ne savons rien de précis, or je crois que vous vous étiez engagé, Monsieur le Maire, à nous apporter des précisions là-dessus pour un vote d'engagement de ce projet. Vous aviez même dit que globalement la part de la Ville se tiendrait entre 20 et 30 MF. C'était déjà difficile de dire cela il y a 18 mois et nous en sommes déjà aujourd'hui pour la première tranche à 22 MF pour la Ville. On n'a aucune idée de l'engagement financier total et moi je ne voterai pas ce rapport ce soir. Je pense qu'il vaut mieux surseoir dans l'attente de précisions. Nous avons déjà beaucoup de projets en chantier et pour moi il est prudent d'attendre encore un peu.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, si nous nous étions abstenus sur ce dossier-là, si nous avons exprimé des réserves, c'était effectivement parce que, et notre collègue VIALATTE l'avait dit très clairement à l'époque, financièrement nous ne sentions pas bien comment vous aviez ficelé ce dossier-là. Il y avait des dérapages importants : à partir des premières estimations qui avaient été faites, rappelons-le, 20 MF tout à fait au début du dossier, ensuite on était passé à un projet de beaucoup plus grande envergure. D'ailleurs cela a fait l'objet d'un débat un peu tendu dans cette enceinte et malheureusement, Monsieur le Maire, convenons que, quelques années après, ce que

nous avons dit se vérifie et que vous avez du mal à vraiment assumer les engagements que vous aviez pris et enclencher véritablement la réalisation de ce projet qui, sur le fond, avait reçu notre assentiment. D'ailleurs, dans les négociations qui ont été menées avec la Région et dans le cadre du contrat de plan, la Région a apporté sa participation, de même que l'Etat, et tout ceci a été négocié en son temps, vous le savez aussi bien que moi. Dans le cadre du contrat de plan, il y a un tout, il y a une enveloppe globale ; aussi, les collectivités peuvent se répartir un petit peu les tâches. Lorsque la Région va financer largement la Faculté de Médecine, elle a fait un gros effort, lorsqu'elle met largement la main au portefeuille pour l'Université dont les retombées d'ailleurs de ces investissements sont essentiellement sur la capitale régionale, elle fait un gros effort. Cela veut dire que –et je m'en suis assuré avant de venir ici- lorsque je vois inscrit à nouveau subvention à solliciter auprès de la Région, c'est une présentation douteuse car en réalité les négociations ont été menées par vous-même sur ce dossier-là et sur d'autres comme je viens de l'expliquer et on a abouti à un montage global du contrat de plan. La Région a dit oui au Musée du Temps pour une partie muséographique, mais vous étiez d'accord ; il y a eu deux réunions au moins qui se sont tenues sur ce sujet avec les différentes collectivités pour que cette répartition se fasse comme cela.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'actuellement on voit bien que vous ne pouvez pas engager au rythme nécessaire ce chantier ; l'Etat raisonne sur 5 ans, c'est-à-dire sur la durée du plan et il affiche 11 MF. Vous, vous nous dites «on va faire la première tranche sur 4 ans soit un rythme annuel de 5,7 MF, c'est-à-dire 5,68 MF exactement» ; or vous n'en mettez qu'un peu plus de 2 je crois. Autrement dit, vous n'engagez pas les sommes nécessaires à la réalisation de la programmation sur laquelle vous vous êtes engagé et qui était négociée. Ma crainte tout de même, c'est de voir un petit peu aussi les collectivités partenaires se décourager et l'Etat peut-être également. Donc là il y a de lourdes hypothèques, comme l'a dit Mme DUVERGET, qui pèsent sur ce Musée du Temps qui attend.

M. PINARD : On dit que cela prend du temps, c'est vrai, mais en attendant il se passe quand même des choses au Palais Granvelle. Un certain nombre d'expositions ont été réalisées et il se trouve qu'il en est une qui est en cours relative aux Frères LUMIERE et au cinéma qui a été à l'origine de polémiques. Je voudrais donc sur ce point-là faire une mise au point, cela me paraît nécessaire parce que cela a pris dans la presse une certaine ampleur. Je comprends, surtout en ces temps de cinquantième anniversaire, les réactions de responsables d'associations d'anciens combattants face à ce qui peut passer pour une confusion entre le centième anniversaire d'une invention majeure et un hommage rendu à l'ensemble de la vie des Frères LUMIERE. Avant que ne s'ouvre ce débat, je n'avais pas fait de recherches particulières sur ce sujet. Je ne connaissais que l'appréciation portée par Pascal ORY dans son livre «Les collaborateurs» considéré comme un ouvrage de référence, voici l'appréciation portée par son auteur : «pour un LUMIERE, un D'ARSONVAL, un Jean-Louis FAURE, le stade d'une ou deux déclarations à la presse ne sera guère dépassé même si, à chaque reprise, la propagande sait en tirer le maximum». Puis quand la controverse s'est développée, j'ai cherché à en savoir plus. J'ai consulté la presse locale et retrouvé l'article publié par le Petit Comtois le 15 novembre 1940 dans lequel on pouvait lire : «notre compatriote Louis LUMIERE déclare : ce serait une grande faute de refuser le régime de collaboration dont le Maréchal a parlé dans ses admirables messages». Pour comprendre ce texte, il faut le resituer dans son contexte, au lendemain de la rencontre de MONTAIGNE, le 24 octobre au cours de laquelle PETAIN avait proposé la collaboration. J'ai recopié le texte intégral de l'article, je le tiens à disposition des gens que cela intéresse. J'ai eu d'autre part communication d'un article du Figaro de juin 1942 faisant état de l'adhésion au Comité d'Honneur de la Légion Tricolore issu de la Légion des Volontaires Français, d'un certain nombre de personnalités du Gouvernement de Vichy, du monde des Lettres, des Sciences, des Arts, parmi lesquels Auguste LUMIERE es qualité de membre de l'Institut. Tels sont les éléments dont je dispose au terme d'une recherche qui ne prétend pas l'exhaustivité.

Je crois que la commémoration d'une invention technique capitale n'implique pas une approbation des faits et gestes de la vie des personnalités scientifiques concernées. Je pense que c'est ce distinguo simple qui avait conduit par exemple à donner le nom des Frères LUMIERE à un important établissement scolaire de la Ville sans que cela n'ait provoqué à l'époque et ne provoque aujourd'hui de contestations. Or, à l'occasion de l'inauguration de l'exposition du Palais Granvelle, un certain nombre d'élus de droite ont fait connaître leur décision de boycotter cette manifestation. Toujours le double langage, force est de constater que lors de notre dernière séance du 12 décembre, le porte-parole du groupe de droite sur ce sujet nous avait fait au contraire le reproche d'être trop discret sur les Frères LUMIERE, je peux me reporter au texte de son intervention si on me demandait des précisions. J'estime qu'il est trop facile de nous reprocher ici de n'en pas faire assez puis contradictoirement d'en avoir trop fait. Il est vrai que rien n'est simple.

J'ai déjà eu l'occasion de poser à ce porte-parole, M. Jean-Christophe BAS, la question de savoir s'il était bien l'auteur d'un article signé Jean-Christophe BAS publié en page 1 dans la revue Est et Ouest, numéro de mai 1984. Je n'ai pas eu de réponse. Pour le cas où l'auteur de cet article et l'intervenant sur les Frères LUMIERE serait une seule et même personne, je signalerai que la revue Est et Ouest a été publiée avec le concours de l'Institut d'Histoire Sociale dont l'un des deux conseillers scientifiques est M. Claude HARMEL qui s'appelle en réalité Guy LEMONNIER, qui a été l'idéologue du parti pro-nazi de Marcel DEAT, le Rassemblement National Populaire (RNP). Ce personnage fut directeur (protestations) –Madame, quand on dit que je «tripatouille» dans un texte qui a été envoyé à tous les Conseillers Municipaux et que je falsifie, on m'oblige à faire des mises au point ; quand on me cherche, on me trouve !- Ce responsable dis-je fut directeur de la publication de la revue Est et Ouest de 1961 à 1981 et il a ensuite continué à inspirer. Il y a publié deux articles dans le numéro où apparaît la signature de M. Jean-Christophe BAS, plus un troisième sous un autre pseudonyme, celui de René MILON. Dans le cadre de ses hautes responsabilités au sein du RNP, Guy LEMONNIER a donné une conférence au camp des cadres des jeunesses nationales populaires le 13 janvier 1943. En voici quelques extraits tout à fait significatifs : «être raciste et prendre garde à ce que les mélanges ne s'effectuent pas en grand nombre ni au hasard, c'est travailler au perfectionnement de la race, c'est empêcher que naissent ou se perpétuent des déchets humains, c'est pratiquer une sélection qui deviendra peu à peu impitoyable par l'élimination des tarés. La pensée rationaliste triturée par des cervelles talmudiques retourne notre démocratie pourrissante au fétichisme des primitifs». Et cela se terminait par l'éloge du national socialisme.

Revenons à ce que je préfère appeler le centenaire de l'invention du cinéma. Il y a eu une petite manœuvre politicienne pour tenter de nous mettre en difficulté. Cette manœuvre était d'autant plus acrobatique que les cérémonies étaient organisées en concertation avec la Région. Elles contredisaient totalement ce qui avait été dit ici et les médias s'y sont légitimement intéressés. L'essentiel pour moi est de rappeler la place que notre Ville et notre Région ont tenu dans la naissance du 7^{ème} art et à remettre à sa place une récupération d'une intervention d'un représentant d'anciens combattants dont la légitime mission est d'éclairer le passé sous ses multiples facettes. Je mets les choses au point documents en main sur cette affaire, parce qu'on m'a interrogé, qu'on m'a écrit pour me demander pourquoi je ne disais rien et que l'on m'a même mis en cause.

M. FERRÉOL : La transition va être difficile mais Joseph a ce grand mérite d'évoquer la question essentielle de la mémoire et je crois que cette question est importante, non seulement dans le contenu du dossier que nous avons à traiter, mais aussi dans l'histoire de ce dossier, la façon dont nous en avons discuté ensemble. Les interventions et les questions qui ont été posées illustrent bien le dysfonctionnement dans la qualité même de la démocratie et de nos débats. Parce que, qu'avons-nous constaté ? Que souvent dans les mêmes interventions et il suffit de les avoir en mémoire, on reproche sur un dossier tout et son contraire. Et c'est vrai qu'on a entendu beaucoup d'intervenants dire que c'est un dossier important, essentiel, pour la Ville de Besançon. Je ne

reviendrai pas sur cet aspect des choses. Par ailleurs, on nous reproche soit de ne pas s'engager suffisamment vite, soit d'aller trop vite puisque Mme FOLSCHWEILLER nous dit qu'il faut le suspendre et Mme DUVERGET nous reproche de l'enterrer. Contradiction qui je crois sur le fond provient d'une difficulté que nous avons à évoquer des dossiers importants parce que nous les évoquons toujours en termes polémiques, en termes politiques, sans vouloir vexer personne car nous faisons peut-être parfois nous aussi cette erreur.

En tout cas, il me semble que dans la commission, il y a eu une continuité, peut-être pour certains un peu de lenteur, à mon goût aussi, mais en tout cas cet objectif a été maintenu. Mettre au point ce dossier nécessite un travail très complexe et des discussions avec les Monuments Historiques, le muséographe sur les aspects techniques, et les services de l'Etat. Pour le Musée du Temps, vous savez que régulièrement au Conseil Municipal nous votons des subventions et si l'on totalise ce qui a été fait ces dernières années simplement au titre de rénovation de la toiture, cela représente plus de 6 MF, c'est-à-dire qu'il n'y a jamais eu sur ce dossier-là de suspension, de ralentissement, de perte d'objectif. Mais néanmoins nous arrivons à cette situation qui paraît un peu surréaliste où tout le monde dit que c'est un projet important, un projet phare, qu'il faut aller plus vite ou qu'il faut l'arrêter. Regardons donc les choses sereinement. Je vais essayer de répondre à vos questions. Pourquoi seulement 2,1 MF pour un projet qui est, y compris sur cette première tranche, très ambitieux et qui représente un engagement très important de la Ville ? Si vous avez lu le dossier, une bonne partie du travail reste à faire. Mme MAUERHAN a rédigé un travail extrêmement important, extrêmement précis qui consiste à décrire le scénario de ce Musée du Temps que la Commission Culturelle connaît. Nous sommes donc dans la phase où le muséographe va mettre en place ce scénario, ceci en étroite collaboration avec l'architecte en chef des Monuments Historiques qui lui, à juste titre, a le souci de préserver dans ses moindres détails la qualité architecturale de ce lieu. Nous sommes dans une phase où il faut actuellement poursuivre les études pour permettre la consultation des entreprises avec le processus que vous connaissez d'appel d'offres qui amènera à des travaux en octobre – novembre 1995. Vous avez vu qu'il y a des points d'interrogation dans ce plan de financement. Pourquoi la Région par exemple qui, dans le contrat de plan avait évoqué une somme dépassant 8 MF, subitement ne parle plus que de 6 MF ? Nous sommes dans un projet largement consensuel qui a un niveau qui dépasse largement la Ville de Besançon puisque dans son concept même muséographique, indépendamment de son contenu, il intéresse au plus haut point la Direction des Musées de France. Donc c'est à partir de ce soir, si nous approuvons ce projet, que nous pourrons et nous l'espérons bien, mobiliser et engager davantage la Région, le Département qui pour l'instant effectivement n'ont pas été totalement précis en particulier sur l'aspect des travaux de bâtiment. Voilà très rapidement ce que je voulais dire. Je peux répondre à d'autres questions plus précises si vous le souhaitez.

M. LE MAIRE : Je rappelle simplement à nos collègues qu'on a passé une soirée au Palais Granvelle pour expliquer le projet et nous n'allons pas revenir là-dessus. Pour l'instant, on démarre ce Musée du Temps dans les conditions indiquées afin de pouvoir avancer et si nous arrivons seulement à cette phase, c'est que le contrat de plan a été signé il y a peu. Donc on ne pouvait pas avancer sans connaître les crédits qu'on peut obtenir de l'Etat et de la Région. C'est maintenant chose faite, c'est dans le contrat de plan.

M. BAS : Je ne répondrai pas à Joseph PINARD. Je considère ses attaques par le plus grand mépris. Je voudrais simplement dire que ma famille a été expulsée par la Gestapo, que mon grand-père a monté ici même à Besançon un réseau d'évasion vers la France libre, qu'il a été arrêté par la Gestapo du fait de ses activités, que j'ai la plus grande admiration pour ce grand-père qui a été élu à l'Assemblée Constituante en 1945 à la demande et avec le soutien des comités départementaux de la Libération. Je suis consterné qu'on puisse pratiquer de tels amalgames mais je ne veux pas

polémiquer. Je suis affecté et je ne pensais pas qu'on puisse arriver à des extrémités pareilles. C'est tout ce que j'avais à dire.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voulais revenir sur le dossier du Musée parce que Marcel FERRÉOL dit qu'il entend tout et son contraire. Ce que j'ai dit ce soir est cohérent avec ce que j'ai dit en novembre 1992 où j'avais posé des questions sur les financements extérieurs. Si ce soir vous m'affirmez que pour obtenir des subventions, il faut démarrer, je veux bien vous croire. Quand je dis qu'il ne faut pas lancer tout en même temps c'est parce que je pense qu'on est très ambitieux, qu'on veut réaliser beaucoup de choses mais cela se fait au détriment de l'emploi et plein d'autres choses. Et je crois qu'il faut savoir faire des choix. Moi je proposais d'attendre peut-être un an. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire ni que c'est trop peu, je pense que la Commission est mieux à même pour en décider. Simplement c'est une question de prudence. Mais je répète que je suis prête à suivre si vous me dites que nos partenaires attendent que cela démarre pour financer, mais je suivrai de près !

M. LE MAIRE : Je crois que cela fait longtemps qu'ils attendent.

M. FERRÉOL : Il faut qu'on se comprenne bien. Pour l'instant, tout le travail qui a été fait concernait en quelque sorte la coquille de ces bâtiments. Nous sommes arrivés déjà depuis quelque temps au moment où ce qu'on appelle le projet muséographique devait être calé. Ce travail a été fait et a nécessité, vous le comprenez bien, l'aval de la Direction des Monuments de France d'où une négociation extrêmement longue.

L'Etat depuis déjà quelque temps, nous avait annoncé son soutien à une certaine hauteur, la Région s'est manifestée dans le contrat de plan pour ce projet même s'il y a un petit décalage entre ce qui avait été annoncé au moins oralement et ce qui apparaît en définitive. Notre travail étant fait, le moment est venu de vérifier si les promesses qui nous ont été faites seront tenues. Alors ce qui vous est présenté comme scénario, c'est effectivement une montée très modeste avec un investissement de 2,1 MF mais il faut bien qu'on fasse un geste ou il en va de la crédibilité de ce projet qui me semble-t-il est largement admis par tous. Tous ceux qui le connaissent se rendent compte qu'il y a un enjeu qui va bien au-delà du simple enjeu culturel.

Au mois de février, il va y avoir un colloque organisé avec l'Université sur le problème des reconversions des technologies qui sera un des propos du Musée du Temps. C'est un musée qui va s'adresser à un public nouveau qui n'a pas l'habitude d'aller dans les musées traditionnels car plutôt intéressé par des approches techniques. Il y a cette pluralité de niveaux dans ce musée qui fait qu'aussi sur le plan touristique, il y a beaucoup d'espérance autour de ce projet.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, on a bien compris que vous pouviez vous payer la première pierre et il n'était pas la peine de tant de propos alambiqués de votre Adjoint pour que nous comprenions. Je crois qu'il faut faire ou ne pas faire mais vous ne pouvez pas remettre tout le temps ce sujet à l'ordre du jour du Conseil Municipal pour nous expliquer que vous allez faire ce Musée du Temps. Je l'ai dit tout à l'heure, le bouclage dans le cadre du contrat de plan a été fait avec la Région et d'ailleurs vous avez donné votre assentiment. Aussi, je ne vois pas pourquoi vous refaites une présentation aujourd'hui de ce projet où la part de la Ville pour la première tranche est arrêtée à 22 720 KF. La responsabilité sur l'exécution de ce schéma vous appartient maintenant. Vous voulez réaliser ce projet mais vous savez très bien que vous ne pouvez pas le financer, alors c'est difficile d'expliquer cela, vous comprenez ! Moi je pense que ce n'est tout de même pas très sérieux. Vous faites ce Musée du Temps, vous nous faites une programmation sérieuse et on n'y revient pas cent fois car je trouve assez déplaisant, surtout en ce moment, qu'on veuille encore tirer parti d'un effet d'annonce sur un bon projet d'ailleurs, mais vous en êtes là ! Je suis désolé de vous le dire sur ce ton mais c'est tout de même bien la réalité des faits.

M. LE MAIRE : Avec vos effets d'annonce, vous commencez à me «bassiner». On vous présente la première tranche de ce projet de 22 MF qui sera réalisée dans les deux ou trois ans qui viennent. On prévoit quelques crédits –mais si qu'on pourra payer !- pour lancer des études et pour démarrer fin décembre, on n'a pas besoin d'inscrire 5 ou 10 MF ! Et là encore vous nous faites un procès d'intention. Mais je m'en doutais car ce soir on vous a présenté des dossiers importants qui font partie de projets que nous avons et que nous aurons ensemble finalement car dans vos projets, vous allez reprendre cela bien sûr, vous ferez le Musée du Temps, vous ferez la piscine puisque grâce à vous on a une piscine avec un bassin de 50 mètres et que grâce à vous on aura passé quand même le Musée du Temps une fois de plus ce soir en prenant le temps d'expliquer, même si les propos vous paraissent alambiqués, le dossier jamais clair et que vous avez encore besoin d'informations, je le sais ! Je crois pour ma part qu'on est suffisamment informé sur le Musée du Temps !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 5 abstentions, adopte ces propositions.